



CONFERENCE TECHNIQUE
30 septembre 2010
Auditorium Maison de l'Habitat

14h30 - Le contrat de plan Etat-Région et le Fonds Chaleur

Loïc LE QUILLEUC, ADEME Auvergne
Bernard SAUVADE, Ehpad St Joseph





Les Outils pour financer les projets de performance énergétique des collectivités locales

Le Contrat de Plan État-Région

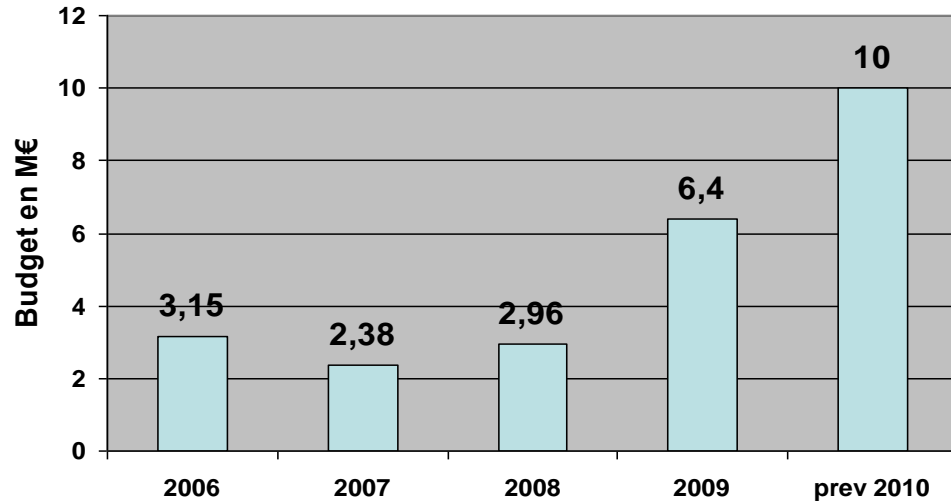
et

le Fonds Chaleur Renouvelable

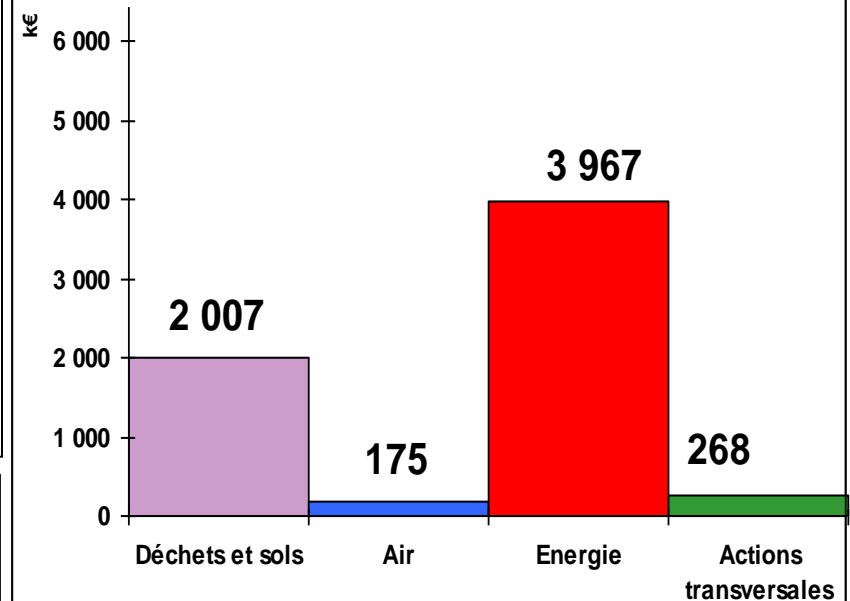
- **CPER** : un partenariat État-Région pour mener une politique commune concernant notamment les « Énergies Renouvelables » (article 3).
- **Fonds Chaleur** engagement majeur du Grenelle de l'Environnement, a pour objectif de développer la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique ...).

• Spécificité Auvergnate : **les 4 CG de la région et le FEDER sont associés techniquement et financièrement au CPER « Développer les Énergies Renouvelables »**

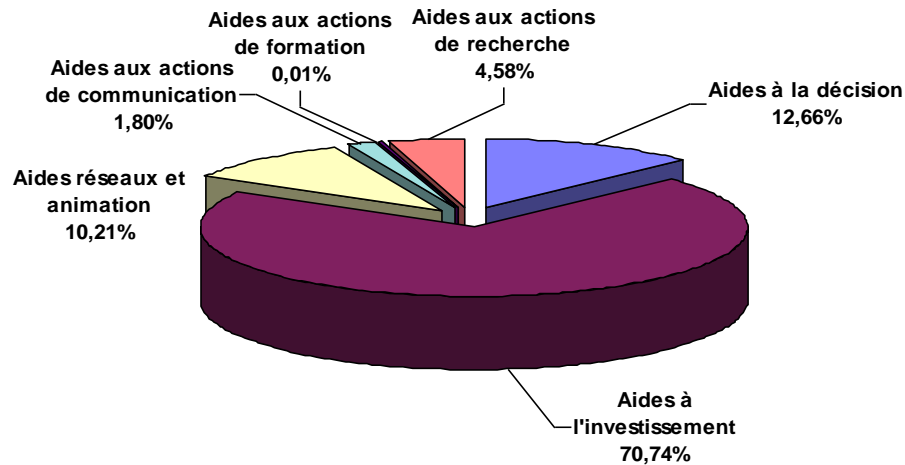
BUDGET annuel ADEME Auvergne



2009 : Répartition par domaines d'intervention



Budget d'intervention ADEME par nature d'intervention 2009



- l'Esprit du Système d'Aides est de **Favoriser** :
 1. la Performance Énergétique,
 2. la Reproductibilité des opérations,
 3. l'Analyse Économique,
 4. le Respect des Règlements Communautaires.

- les aides n'ont pas un caractère systématique,
- leur attribution, voire la modulation de leur montant, sont fonction de l'intérêt du projet.
- Sont privilégiés ceux qui s'inscriront dans :
 1. des **conventions-cadres** ADEME/Collectivités – territoires ou des **démarches globales** (ex : PCET, contrat Auvergne +...)
 2. des **appels à projets**,
 3. des **opérations groupées**.

- Un Régime **Générique** :
 - Aides à la **Décision** (Audits énergétiques, Études Faisabilité...)
 - Aides à la **Diffusion** (invest. Solaire Thermique, Bois-Énergie...)
- Un Régime **« Spécial/d'Exception »** :
 - Aides à la **Démonstration** (ex : Stockage thermique souterrain...)
 - Aides à l'**Exemplarité** (ex : Méthanisation...)

- Un Régime Générique : **Aides à la Décision**
 - Cahier des charges types personnalisables (étude de faisabilités pour les EnR, Audits Énergétiques, Approche Environnementale de l'urbanisme...),
 - Lieu de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'EIE.

Principe Général :

**Quelque soit le porteur de projet,
Aide (ADEME+CR+CG+FEDER)
à hauteur de 50 %**

- Un Régime Générique : **Aide à la Diffusion**,
 - Concerne la « Chaleur Renouvelable » (ex : les chaufferies Bois, la production d'Eau Chaude Solaire thermique,...)
 - Étude Technico-économique Obligatoire, avec estimation du :
 - Surcoût = investissement – coût solution de référence
 - Temps de Retour Brut (TRB) = surcoût / économie annuelle

Principe Général :

Aide (ADEME+CR+CG+FEDER)

TRB visé = 10 ans

• Performance Énergétique :

- Pour les bâtiments neufs ou existants pour lesquels les réglementations thermiques s'appliquent, l'exigence sera d'avoir :
 - un coefficient $Cep < 0.8 * \min(Cep \text{ max}, Cep \text{ réf})$
 - un $Ubat < 0,8 * Ubat\text{-ref}$.
- Pour les autres bâtiments ou les réseaux de chaleur, il est exigé une analyse énergétique des consommations définissant le ou les programmes de travaux pour améliorer la performance du bâtiment

• Bois-Énergie :

- Installation d'un réseau de chaleur -> TRB visé = 12 ans
- Bonification de 2 ans pour les communes non desservies par le gaz
- Développement de la filière plaquette forestière : Bonification 2 ans si approvisionnement $\geq 50 \%$ plaquette forestière

• Solaire Thermique

- Maintien d'un plafond max : 600 €/m², tous financeurs confondus
- Bonification de 2 ans pour les communes non desservies par le gaz

- Audits énergétiques de 20 bâtiments répartis sur 9 sites de l'Université d'Auvergne dans le Puy-de-Dôme
→ ~ 47 675 € d'aide ADEME
- Etude sur la performance énergétique du parc des logements sociaux auvergnats
→ ~ 55 000 € d'aides totales
- Mise en place d'une chaudière à bois et extension du réseau existant pour le quartier sud de la ville de Moulins
→ ~ 2 M€ d'aides totales
- 47 bâtiments de l'OPHIS équipés en ECS solaire :
→ ~ 2000 m² de capteurs pour 1,2 M€ d'aides totales
- 1 PAC sur sondes à la piscine de la CC Billom StDier:
→ ~ 19 000 € d'aide ADEME



un REGIME SPECIAL

- Un Régime « Spécial/d'Exception » :
 - Étude Technico-économique Obligatoire,
 - Aide au cas part cas.



• ESPACE **INFO** → ENERGIE :

- Sensibilise en :
 - Organisant des visites et des conférences,
 - Participant à des foires,...
- Conseille et informe les maîtres d'ouvrage (fourniture de cahier des charges...),
- Représente le guichet unique de dépôt des demandes d'aides à l'ADEME, la Région et le Conseil Général



N° vert: 0 800 503 893

Le réseau des Espaces INFO→ENERGIE en Auvergne

UN NUMÉRO D'APPEL RÉGIONAL UNIQUE ET GRATUIT POUR DES CONSEILS DE PROXIMITÉ

N° Vert 0 800 503 893

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ALLIER

En partenariat avec



SDE 03

eie@sde03.fr / www.sde03.fr

→ Fromenteau
03400 TOULON/ALLIER
(zone commerciale sud Moulins)



Tous les jours de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 00

PACT de l'Allier

infoenergie.allier@wanadoo.fr



→ Maison de l'Habitat
4 quai Turgot - 03100 MONTLUCON

Du lundi au jeudi de 9h 00 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 00
Sur rendez-vous à Moulins et Vichy

CANTAL

En partenariat avec



BOIS ENERGIE 15

boisenergie15@laposte.net
www.boisenergie15.fr

→ Chambre d'Agriculture
26 rue du 139^e RI - 15002 Aurillac cd



Tous les jours de 9h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 00
(sauf vendredi 16 h 00)

PACT du Cantal

eie15@pact-habitat.org
www.eie-pact15.fr



→ 9 av Aristide Briand - 15000 Aurillac

Du mardi au vendredi de 8h 00 à 12h 00
et de 13h 30 à 17h 00 (sauf vendredi 16 h 00)

Permanence une fois par mois à Mauriac et St Flour

PUY-DE-DÔME

En partenariat avec



ADIL

contact@adil63.org / www.adil63.org

→ Maison de l'Habitat
129 av de la République
63100 CLERMONT-FERRAND



ADIL / AGENCE
DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION
SUR LE LOGEMENT

Tous les jours (sauf lundi matin)
de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 30

ADUHME

eie@aduhme.org / www.aduhme.org

→ Maison de l'Habitat
129 av de la République
63100 CLERMONT-FERRAND



Tous les jours de 9h 00 à 12h 00
et de 14h 00 à 17h 00

HAUTE-LOIRE

En partenariat avec



CAUE

eie43@orange.fr / www.eie43.fr

→ Hôtel du Département
1 place Monseigneur de Galard
BP 310
43000 LE PUY-EN-VELAY

C.A.U.E. 43

Tous les jours de 8h 00 à 12h 00
et de 13h 30 à 17h 30



Agence de l'Environnement
et de la Métrique de l'Énergie



CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE



**MERCI de VOTRE
ATTENTION**

Ehpad Charles Andraud, Sauxillanges

Bernard SAUVADE, président du Conseil d'administration

